

Absorption
rapide



Tiamulab[®] 125 mg/ml

Solution orale pour administration
dans l'eau de boisson

Indiqué pour les infections respiratoires et digestives

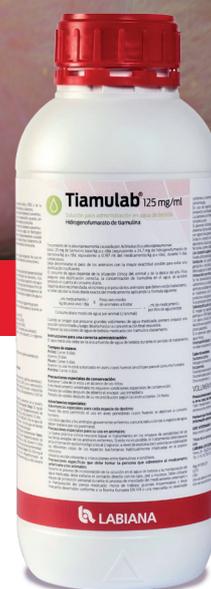
- ✓ Très efficace pour le traitement de la pneumonie enzootique et de la pleuropneumonie

Également indiqué pour la dysenterie porcine

- ✓ Causée par des souches de *Brachyspira hyodysenteriae* sensibles à la tiamuline

Biodisponibilité élevée

- ✓ Rapidement et presque intégralement absorbé après son administration orale



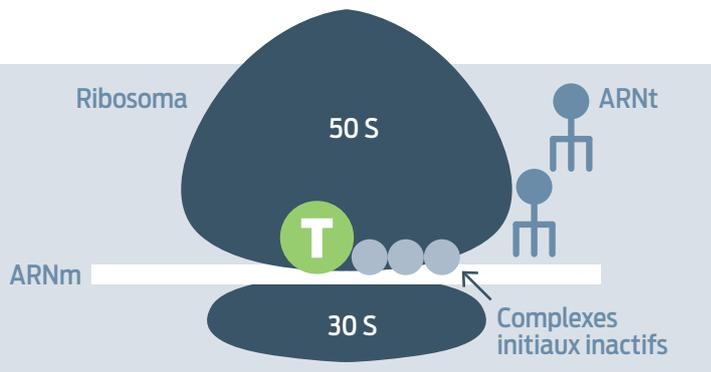
LABIANA
toujours efficace

Tiamulab[®] 125 mg/g Solution orale pour administration dans l'eau de boisson



Mécanisme d'action de la tiamuline

La tiamuline agit en s'alliant à la sous-unité 50 S du ribosome bactérien. Elle agit en produisant des complexes initiaux biochimiquement inactifs qui empêchent l'élongation de la chaîne polypeptidique. Ainsi, il agit en tant que bactériostatique à concentrations thérapeutiques.



COMPOSITION PAR ML

Hydrogénofumarate de tiamuline.....125 mg
(équivalent à la tiamuline base 101,2 mg)

INDICATIONS

Porcins:

Pour le traitement de la dysenterie porcine causée par des souches de *Brachyspira hyodysenteriae* sensibles à la tiamuline.

Pour le traitement de la pleuropneumonie causée par des souches de *Actinobacillus pleuropneumoniae* sensibles à la tiamuline.

Pour le traitement de la pneumonie enzootique causée par des souches de *Mycoplasma hyopneumoniae* sensibles à la tiamuline.

POSOLOGIE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Traitement de la dysenterie porcine causée par *Brachyspira hyodysenteriae*.

Dose: 8,8 mg de tiamuline base/kg p.v./jour (équivalent à 10,87 mg d'hydrogénofumarate de tiamuline/kg p.v./jour, équivalent à 0,086 ml du médicament/kg p.v./jour), pendant 3-5 jours consécutifs en fonction de la sévérité de l'infection et/ou de la durée de la maladie.

Traitement de la pneumonie enzootique causée par *Mycoplasma hyopneumoniae*.

Dose: 15,0-20,0 mg de tiamuline base/kg p.v./jour (équivalent à 18,53-24,7 mg d'hydrogénofumarate de tiamuline/kg p.v./jour; équivalent à 0,148-0,197 ml du médicament/kg p.v./jour), pendant 5-10 jours consécutifs.

Traitement de la pleuropneumonie causée par *Actinobacillus pleuropneumoniae*.

Dose: 20 mg de tiamuline base/kg p.v./jour (équivalent à 24,7 mg d'hydrogénofumarate de tiamuline/kg p.v./jour; équivalent à 0,197 ml du médicament/kg p.v./jour), pendant 5 jours consécutifs.

Administration dans l'eau de boisson.

Le poids des animaux doit être déterminé avec la meilleure précision possible afin d'éviter un dosage insuffisant.

La consommation d'eau dépend de l'état clinique de l'animal et de l'époque de l'année. Pour garantir un dosage correct, la concentration de tiamuline dans l'eau sera adaptée en prenant en compte la consommation journalière.

$$\frac{\text{ml de médicament / kg de poids vif / jour} \times \text{poids vif moyen des animaux à traiter (kg)}}{\text{consommation journalière moyenne d'eau par animal (litres/animal)}} = \text{ml de médicament par litre d'eau de boisson}$$

Pour la préparation de grands volumes d'eau médicamentée, préparer d'abord une solution concentrée et la diluer ensuite jusqu'à obtenir la concentration finale requise.

Préparer quotidiennement les solutions d'eau de boisson médicamentée contenant de la tiamuline.

Pendant la période de traitement, il ne sera pas fourni d'eau non médicamentée aux animaux..

TEMPS D'ATTENTE

Porcins:

Viande: 4 jours.

UTILISATION DURANT LA GESTATION ET L'ALLAITEMENT

Chez les porcins, l'innocuité du médicament durant la gestation ou la lactation n'a pas été établie, son utilisation reposera donc sur l'évaluation du rapport bénéfice/risque effectuée par le vétérinaire responsable.

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à tout excipient. Ne pas administrer aux animaux sous antibiotiques ionophores.

EFFETS INDÉSIRABLES

Dans de rares cas, un érythème cutané et d'autres réactions d'hypersensibilité peuvent apparaître.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES DE CONSERVATION

Ce médicament vétérinaire ne requiert aucune condition spécifique de conservation.

PRÉSENTATION

Bouteille de 1 litre.

Inscription n° 1976 ESP

Médicament délivré sur ordonnance vétérinaire.

Administration sous contrôle ou supervision du vétérinaire.

